



LA CHRONIQUE DE CHAMPMOTTEUX

N°59

Janvier 2021



Le mot du maire

Ce mois de janvier ne sera pas tout à fait comme les autres, la crise sanitaire se poursuit et contrairement aux années passées, nous ne pouvons pas nous retrouver afin de célébrer l'arrivée de 2021.

Depuis dix mois, confrontés à une pandémie mondiale, les mots confinement, couvre-feu, gestes barrières sont devenus «champions» dans nos discussions.

Je souhaiterai tout d'abord en votre nom remercier toutes les personnes qui consacrent leur temps, leur énergie à nous venir en aide (personnel soignant, aides à domicile, bénévoles...).

Certes, il ne s'agit pas d'effacer les terribles incidents qui ont émaillé l'an dernier (catastrophes naturelles, attentats...) mais des raisons d'espérer en des jours meilleurs sont aussi présentes. Citons en premier les progrès de la science, qui en quelques mois ont permis de délivrer un vaccin.

Pendant ces périodes de confinement, nous avons été nombreux à mettre en avant la qualité de vie en milieu rural, à mesurer l'urgence de lutter contre le réchauffement climatique, à retrouver les commerces et producteurs locaux...

Alors si nous faisons le choix de l'optimisme !!!

**Je vous souhaite une très belle année 2021,
qu'elle vous apporte bonheur et santé sans modération.**

Bien à vous

Jérôme Desnoue
Maire

Vie pratique

Horaires de la mairie

La mairie est ouverte :

Mardi	de 10 h à 12 h
Mercredi	de 10 h à 12 h
Jeudi	de 10 h à 12 h

Samedi (permanence des élus) de 10 h à 12 h

Attention : les permanences ne sont pas assurées pendant les vacances scolaires

Tél. mairie : 01.64.99.59.28

En dehors de ces horaires et pour tous documents, informations, nous vous remercions de bien vouloir prendre rendez-vous.

Numéros d'urgence :

Pompiers	18	
Police	17	
Gendarmerie	01.64.95.00.14	
Samu 91	15	
Toutes urgences	112	(depuis tous les pays européens)
Samu social	115	
Enfance en danger	119	
Enfant disparu	116.000	
EDF (sécurité, dépannage)	08.810.333.091	

Champmotteux communique

Encore un peu de patience !! le nouveau site «champmotteux.fr» devrait voir le jour en ce début 2021.

Vous avez un compte facebook, rendez-vous sur la page «mairie de champmotteux»

Pour recevoir les alertes et les informations de la Commune, **téléchargez gratuitement votre application PANNEAUPOCKET** sur votre téléphone portable.

Vous n'avez pas à communiquer votre numéro de téléphone, ni votre adresse mail pour être informé.

Etat civil

Aurore Delbecque et Sébastien Bullion se sont pacsés le 19 décembre 2020
Rose-Laure Velmir et Mickaël Cattiaux se sont pacsés le 26 décembre 2020
Toutes nos félicitations

Bienvenue à :
Hannah Camillato née le 06 janvier 2021 à Etampes
Toutes nos félicitations aux parents

Micheline Moreau nous a quittés le 10 octobre 2020 dans sa 94ème année
Toutes nos condoléances à sa famille

Thunder Truck, Pizza à Champmotteux

Le vendredi soir à partir de 18 heures, «Thunder Truck» s'installe rue Michel de l'Hospital pour vous proposer des pizzas au feu de bois

Tél : 06 71 08 58 34

Ramassage des ordures ménagères

Le ramassage des poubelles jaunes (cartons, emballage...) a lieu tous les 15 jours le mercredi matin en semaine paire.
La collecte des poubelles bordeaux est assurée chaque mercredi.

Noël 2020

Année exceptionnelle, nous n'avons pas pu proposer de spectacle pour ce Noël, mais les petits Champmottois (âgés de 0 à 10 ans) n'ont pas été oubliés. 60 bons d'achat «JouéClub» ont été distribués.
Fête de Noël également pour les plus âgés qui ont reçus colis gastronomiques et chocolats.

La fibre arrive à Champmotteux

En créant le Syndicat mixte ouvert Essonne numérique, le département déploie plus de 120 000 prises dans 123 communes.

Les premiers foyers, dont les Champmottois, sont désormais éligibles à une offre très haut débit.

Essonne numérique déploie un réseau fibre «neutre» ouvert à tous et libre d'accès à tous les opérateurs. Il n'y a aucune exclusivité d'opérateur.

A ce jour sont présents :

- Bouygues Télécom
- Coriolis
- K-Net
- Kiwi
- Nordnet
- Orange
- Ozone
- SFR
- Sosh
- Videofutur

Un guide complet est disponible sur le site internet « essonnenumerique.com »

Chambre des Notaires de l'Essonne

Les Notaires de l'Essonne proposent des consultations juridiques dans les locaux de leur Chambre (14, rue des Douze Apôtres à Evry).

Ces consultations de 15 minutes maximum, destinées aux essonniens, sont gratuites, anonymes et sur **rendez-vous auprès du secrétariat de la Chambre.**

Tél : 01 60 80 34 01

Site internet : chambre-essonne.notaires.fr

Calendrier des consultations :

- 9 février 2021
- 2 mars 2021
- 16 mars 2021
- 13 avril 2021
- 4 mai 2021
- 25 mai 2021
- 8 juin 2021
- 22 juin 2021
- 7 septembre 2021
- 21 septembre 2021
- 12 octobre 2021
- 2 novembre 2021
- 23 novembre 2021
- 14 décembre 2021

ZOOM
SUR MON DÉPARTEMENT

Critères pour bénéficier de la Prime éco-logis 91 du Département

SANS
CONDITION
DE RESSOURCES

Cette nouvelle aide s'adresse à tous les Essonnais. Pour en bénéficier, il faut :

- ✓ être propriétaire occupant (y compris associé SCI, usufruitier...)
 - ✓ faire la demande en ligne (formulaire 1) avant tout démarrage des travaux
 - ✓ engager des travaux dans sa résidence principale située en Essonne et achevée depuis plus de deux ans
 - ✓ vouloir réaliser des travaux pour un montant minimum de 3 000 € HT
 - Isolation de toiture, des murs ou des planchers bas
 - Remplacement des menuiseries (fenêtres, portes fenêtres, fenêtres de toiture, porte d'entrée, volets)
 - Eau chaude sanitaire / chauffage gaz
 - Énergies renouvelables : pompes à chaleur, solaire thermique, panneaux photovoltaïques, chauffage au bois
 - Dépose de la cuve à fioul
 - Appareils de régulation et de programmation du chauffage
 - Calorifugeage des installations
 - Ventilation (VMC simple flux, double flux, puit provençal...)
 - Dispositifs de récupération des eaux pluviales
 - ✓ faire obligatoirement appel à une entreprise RGE* pour la réalisation des travaux (pose des matériels et équipements)

La fourniture des matériels et équipements peut être établie par des entreprises non RGE, sous réserve que leur pose soit assurée par une entreprise RGE

* Reconnu garant de l'environnement
 - ✓ 2^e demande complémentaire possible en 2020 ou 2021 dans la limite du montant maximum de la Prime éco-logis 91 soit 1 800 €* maximum, hors bonus
- * Sauf remplacement des menuiseries : maximum 900 €

Pour aller plus loin et faire sa demande en ligne:

primeecologis91.fr

L'ESSONNE INVENTE LA PRIME ÉCO-LOGIS 91 !



Quel est le montant de la Prime éco-logis 91 ?



La Prime éco-logis 91 s'élève à **30 % du montant hors taxe des travaux** (fourniture et main d'œuvre) pour un minimum de 3 000 € et un maximum de 6 000 € HT, soit une prime pouvant aller jusqu'à **1 800 €**.

À cela, s'ajoutent 3 bonus cumulables (soit jusqu'à 2 000 € par ménage et logement) :

- **bonus écologique de 500 €** pour l'usage d'isolants biosourcés ou recyclés, la végétalisation de la toiture après son isolation l'installation d'un équipement utilisant une énergie renouvelable (pompes à chaleur, chauffage au bois, panneaux solaires, volets avec motorisation solaire),

- **bonus « suppression du fioul » de 500 €** si remplacement d'une chaudière fioul par un autre mode de chauffage éligible (gaz, pompe à chaleur, chauffage solaire ou bois) et/ou dépose d'une cuve à fioul,

- **bonus « précarité énergétique » de 500 € ou 1 000 €** pour les ménages aux ressources modestes* ou très modestes*.

*Plafonds de ressources Anah

Si vous choisissez de **remplacer uniquement vos menuiseries** (fenêtres, portes fenêtres, fenêtres de toiture, porte d'entrée, volets), la Prime éco-logis 91 est forfaitaire : **900 €** à condition d'engager un minimum de 3 000 € HT de travaux.

Pour info : est éligible le remplacement des fenêtres déjà en double vitrage...

Soit une aide départementale comprise entre 900 € et **3 800 €** en incluant les bonus écologiques.

Lundi, mercredi, vendredi de 9^h à 12^h

0 800 730 991

Service à appel gratuit



Comment s'inscrire sur les listes électorales

Pour pouvoir voter, il faut effectuer une demande d'inscription sur les listes électorales de votre commune en vous présentant en mairie ou sur internet.

Rendez-vous sur le site www.service-public.fr

- Cliquez sur «Papiers.citoyenneté», puis «Elections» dans l'onglet «Citoyenneté», «Inscription sur la liste électorale» et enfin «En cas de déménagement».
- Cliquez sur le bouton «Accéder au service en ligne», il vous suffit de remplir le formulaire et d'adresser les pièces à fournir par envoi électronique.

Recensement de la population (enquête statistique sur l'emploi, le chômage et l'inactivité)

En raison de la crise sanitaire, le recensement initialement programmé en ce début d'année est reporté.

L'institut national de la statistique et des études économiques (Insee) réalise une importante enquête statistique sur l'emploi, le chômage et l'inactivité. L'enquête a lieu tout au long de l'année auprès d'un large échantillon de logement tirés aléatoirement sur l'ensemble du territoire. Certains de ces logements se situent à Champmotteux. Ces ménages seront interrogés par l'un des enquêteurs de l'Insee qui sera muni d'une carte officielle.

La participation à l'enquête est obligatoire. Les réponses fournies lors des entretiens restent confidentielles, comme la loi en fait la plus stricte obligation, et serviront uniquement à l'établissement de statistiques.

Cette enquête permet de déterminer combien de personnes ont un emploi, sont au chômage ou ne travaillent pas (étudiants, retraités...). Elle est la seule source permettant de nous comparer avec nos voisins européens. Elle fournit également des données originales sur les professions, l'activité des femmes ou des jeunes, les conditions d'emploi ou la formation continue.